

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-105

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 septembre 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 24  
 votants : 29

OBJET :

Création de poste d'adjoint  
d'animation principal de 1<sup>ère</sup>  
classe

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Laurette GUEIDAN, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, Mme Pascale BRACHET et Mme Sandrine FUSADE.

M. Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT  
Mme Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

SECRETAIRE : Patrice DELAGE

Rapporteur : L. GUEIDAN

Considérant le souhait du responsable du cinéma de quitter ses fonctions après apurement de ses droits à congés et CET sans qu'une date de départ soit définitivement connue ;

Considérant qu'afin de pourvoir à son remplacement sans interruption d'activité, il est envisagé de recruter un fonctionnaire ayant pour mission la gestion administrative ainsi que le volet communication du cinéma, la programmation, la projection des séances, l'accueil du public, la gestion de la caisse et l'animation du cinéma ;

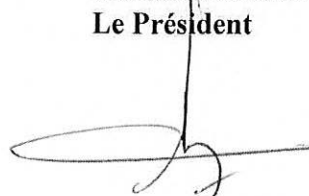
Considérant la volonté de donner une nouvelle impulsion au Cinéma AREVI ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **décide** de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C, échelle C3) à temps complet à compter du 15 décembre 2021 ;
- **modifie** le tableau des effectifs joint à la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210930-DC2021410232-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2021  
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.